

Our French Lesson

AVIS A TOUS CEUX QUI VEULENT APPRENDRE LE FRANÇAIS.

La nouvelle direction de l'Abeyille qui a à cœur la conservation et la propagation de la belle langue française en Louisiane a résolu de donner aux Américains l'opportunité d'apprendre le français pour la modique somme de 75 sous par mois, montant de l'abonnement mensuel au journal. Notre nouvelle méthode permettra également aux Louisianais désirant se perfectionner dans l'étude plus complète de la langue de leurs ancêtres, de pouvoir le faire avec la plus grande facilité et sans perdre un temps précieux que trop souvent réclament leurs affaires.

Nous avons en effet obtenu de Monsieur M. D. Berlitz, chevalier de la légion d'honneur, officier d'Académie, l'autorisation de publier chaque jour dans nos colonnes une leçon tirée de sa méthode dont la réputation est mondiale.

Nous continuons aujourd'hui la publication de la première leçon.

Afin de permettre aux débutants de pouvoir comprendre parfaitement la méthode, nous publierons en Anglais les notices explicatives qui accompagnent chaque leçon.

Toute personne n'ayant pu pour une raison quelconque suivre nos premières leçons aura toujours la ressource de se les procurer en nous demandant de lui envoyer les numéros du journal correspondant aux leçons qui lui manquent.

NOTICE TO ALL PERSONS WHO WOULD LEARN THE FRENCH LANGUAGE.

As the preservation and the propagation of the French language in Louisiana are among the prime desiderata cherished by the new administration of the New Orleans Bee, it has been decided to inaugurate a system whereby Americans will be enabled to study French for the small sum of seventy-five cents per month—amount of one month's subscription to the paper. The published exercises will be of great help to Louisianians who would wish to gain more accurate understanding of the idioms and grammatical construction of the language of their ancestors, without taxing either

their time or their intellectual forces.

By permission of Prof. M. D. Berlitz, Knight of the Legion of Honor, Officer of the French Academy, we are publishing in the columns of the Bee, a series of graduated exercises from Prof. Berlitz's work, whose excellence is recognized the world over.

We shall continue these lessons every day.

In order to facilitate the task for beginners, we will accompany the explanatory notes with the English equivalent.

Any persons who, for some reason or other, has missed the first lessons, can obtain back numbers of the paper, either by calling at our office or requesting that they be forwarded by mail.

The advantages claimed for this method are:

(a) The lessons are mostly based on object-teaching; this results in the students associating perception with the foreign expressions; he thus is soon able to think in the foreign idiom.

The method is designed: (1) For self-instruction: The student in such case reads over aloud, and several times, each lesson and then asks himself the questions of the book, answering them.

(2) For reciprocal instruction in clubs or parties of friends, each member alternately taking the role of the teacher, asking the questions and letting the others alternately answer. This has the advantage over self-instruction that the ear is more thoroughly drilled in catching the foreign sounds by hearing other people's voices, and, as several heads know more than one, each student will be able in his turn to correct mistakes made by his fellow-students.

(b) Nearly all the lessons are in shape of conversation, in order to continually drill the student's ear and tongue.

(c) The most useful is always taught first, so that the student's mind is not encumbered with rules and word forms that he cannot immediately use and will forget again before reading them.

(d) Where rules are to be given, they are illustrated by striking examples, so that even those who are not good grammarians can fully understand them.

(e) The pronunciation of all difficult words or expressions is carefully transcribed, so that the students need not constantly rely on their teacher, and can, if necessary, progress entirely without him.

(f) All idioms or other difficulties are carefully explained in order to emancipate the intelligent students from their teacher.

Le Tour du Monde Impromptu.

De Boncourt perdit patience; il appela son ami: "La promenade, non cher, a duré assez longtemps, il me semble; il est temps qu'elle finisse; retournons à Brest, il me tarde de me sentir en terre ferme; voyons, pourquoi rester à me regarder avec malice? qu'y a-t-il? Je ne sais comment tu prendras, comment l'annoncer. Il s'agit bien de toutes ces phrases, donne l'ordre du retour. C'est impossible! Comment, impossible! Que signifie cela? Où me mènes-tu? Que faisons-nous? — Le tour du monde, mon cher; je te fais faire ce que pas un Français n'a fait avant toi, et dans trois ans je te rends à la patrie. — Trois ans! le tour du monde! Tu es fou, ou plutôt je le vois bien, tu m'as fait tomber dans un piège; dans un grand-père, dont j'ai été assez sot pour pas savoir me fier." Trois ans en mer! répétait-il en frappant du pied avec colère; si tu n'aurais prévenu; si j'avais pris mes précautions. — Sois tranquille, rien ne te manquera ici; tout ce qui m'appartient est à ta disposition; nous partagerons en frères; et tu verras que même sur mon vaisseau je sais bien traiter mes amis. — Mais enfin, pourquoi ne m'avoir pas prévenu? reprit de Boncourt légèrement adouci. — Parce que je te connaissais, tu aurais été effrayé, tu aurais refusé, et je serais resté trois ans sans voir mon meilleur ami." De Boncourt tendit la main à Bougainville: "En vérité, je ne puis me fâcher avec toi, dit-il; voilà, je crois, la plus forte plaisanterie qui ait jamais été faite; mais je te la pardonne en faveur de notre vieille amitié. Allons parcourir les mers; avec un marin tel que toi je ne crains pas de braver leurs périls."

Au bout de trois années de navigation, de Boncourt rentra à son hôtel, heureux du charmant voyage qu'il venait d'accomplir.

"It seems to me, 'I long, 'Terra firma, 'Look here, 'What's the matter? 'What is the meaning of all this talk? 'Where do you take me? 'Crazy, 'You have set a snare for me, 'An ambush, 'Which I was silly enough not to know how to get out of, 'Angrily stamping, 'Notified me, 'Be easy, 'You will want for nothing here, 'Disposal of it, 'Like brothers, 'I know how to treat my friends well, 'But yet, 'Slightly appeased, 'Get angry, 'That's the best joke, 'Let us go over the seas, 'To fare.

Les Tribunaux

Cour suprême de l'Etat

Hier s'est tenue la première audience de la Cour Suprême de l'Etat, qui était présidée par le Juge Monroe, Chef de la Cour Suprême, et tous les autres Juges étaient présents.

L'affaire la plus importante qui ait été jugée est celle de feu Benjamin Rice Forman, avocat, contre la Commission des Egouts et de l'eau de la Nouvelle-Orléans, procès qui a été gagné par la Commission.

Le Juge Monroe a rendu l'arrêt dans cette affaire et dans treize autres causes.

Le Juge Provosty s'est prononcé dans trois causes.

Le Juge Land a jugé six causes.

Le Juge Semmerville a eu à rendre son arrêt dans sept différentes causes.

Le Juge O'Neill s'est prononcé dans cinq procès.

COUR CIVILE DE DISTRICT.

Nouveaux Procès.

Mme Sidney Kohn vs. son époux, divorce. Succession de Marshall J. Wellbourn vs. Paul E. Brand, saisie provisoire, \$1,105.

Paul E. Gonzales vs. Jos. Roth et son époux, dommages, \$1,500. Mme Paul C. Small vs. N. O. Ry. & L. Co., dommages, \$3,025.

Mlle Charlotte T. Schaefer vs. John T. Williams, saisie, \$416.39. M. S. Eneastic Tile Works vs. Albert Weiblen et als., réclamation, \$478.44.

J. W. Beck vs. Albert Weiblen et als., réclamation, \$848.78. Alfred Jean Baptiste Guillot vs. Olivia Muro, séparation de corps et de biens.

Mme Robert Chateau, veuve de Willie Miller, vs. Endowment Bureau of District Grand Lodge No. 21, I. O. O. F., réclamation, \$500.

E. M. Stafford vs. Alice Johnson, veuve de S. M. Edinburgh et als., réclamation, \$729.92.

Successions.

Les successions suivantes ont été ouvertes, lundi: John Parce, Cecilia J. Volker, Mme Fannie S. Featherstein et Mme Marie Lacombe Bemis, demandant l'autorisation d'emprunter.

Mlle Alice Richardson, demande l'émancipation.

PREMIERE COUR DE CITE.

Nouveaux Procès.

Geo. Maas vs. P. Morris, pour possession d'une propriété. Marks Isaacs Co. vs. Mme B. D. Alexander, réclamation, \$21.20; vs. la même, réclamation, \$75.

Mme Stephen H. Lunning vs. G. C. Rademacher, réclamation, \$25. Henri Wolbrette vs. Alex Moore, pour possession d'une propriété.

Leonard C. Vacler vs. Paul Lacourge, réclamation, \$60.21. Dwyer Piano Co. vs. John T. Smith, réclamation, \$30.

R. Hales vs. R. J. Carriere, réclamation, \$45; vs. Edw. Peters, réclamation, \$50. Clement Dubozes vs. Robert E. Morgan, réclamation, \$36.

New Orleans Gas Light Co. vs. A. Liberto, réclamation, \$30.97.

Ver tes Inscrites

AU BUREAU D'ALIENATIONS.

Arnold Loustlot à American Homestead Co., lot dans l'île Darbonne, 1 routine, Bourbon et l'île, \$2,200. — Charbonnet. Acquéreur au vendeur, la propriété ci-dessus, \$2,200. — Charbonnet.

N. O. Land Co. à Chloé Spencer, 2 lots, Vicksburg, Conti, Brages et Harrison, \$600.

Charles R. Kieffer à George Guder, lot, Chippewa, St-Andrew, St-Marie et St-Thomas, \$1,855. — Charbonnet.

Robert E. White et al. à Frank C. Duvic, 2 lots, Lavergne, Villere, Delaronde et Bermuda, \$2,315. — Gurley.

Mme George A. Paolotti à Mme Thomas L. Airey, portion, Broadway, Pine, Esther et Ann, lot en paiement pour \$3,649.75. — Flotschinger.

Julian R. Mansfield à Fidelity Homestead Assn., lot, Joseph, Colisée, Chestnut et Octavia, \$2,985. — Shérif.

Carolina and Amelia Blass à Jno. P. Dameneck, bail de 3 étages au No. 409 St. Charles, pour 60 mois à \$100 par mois.

Mme David Hughes, et als à Louis G. Higgins, lot Julia, St. Joseph, St. Charles et Camp; portion dans le même lot, \$5500. — Marx.

Anthony P. Schiro à Jules Hattier et son épouse, portion Clairborne, Ursulines, St. Philippe et Robertson, \$2200. — Legier.

Ovide LeBesque, Agent à J. C. Hughes, bail de la propriété No. 1140 Bayou Road, pour un an à \$25 par mois.

Edward Demazelier à North-eastern Realty Co. Ltd., bail de la

propriété, No. 1242 St. Antoine, pour 15 mois à \$30 par mois. Geo. K. Pratt à Provident Investment Co., terrain sur le lac Pontchartrain, et terrain sur le Bayou St. Jean et Peoples av. Canal, \$60,000. — Dreyfous.

Mlle Mary B. Couret à Barthélemy Couret, intérêt dans 3 lots Toult, Miro, Laharpe et Columbus; terrain Paris av., Bruxelles, White et Seno, \$75,883. — Meunier.

Jose eVnta Co. Inc. à Carlo Orlando, lot Bourbon, St. Claude, Touro et Rampart, \$650. — Legier.

Mme Antoine Chevalier à M. Dr. Geo. F. Roeling, portion à Little Woods, \$550. — Secher.

Joseph Gabibi à Northeastern Realty Co. Ltd., bail de la propriété No. 2632 Annonciation, pour 2 ans à \$35 par mois.

Mme Peter C. Burg à German American Homestead, 2 lots Jackson, Philip, Laurout et Basin, \$1900. — Meunier.

Acquéreur au vendeur, la même propriété, \$1900. — Meunier. Edward R. Ricks à German American Homestead, lot Dryades, Harmony, Toledano et Remparts, \$1000. — Meunier.

Acquéreur au vendeur, la même propriété, \$1000. — Meunier. Joseph A. Bythe à l'île Orleans Riverside Realty Co. Inc., 390 lots dans le 5me District, \$5002.

William P. McDonald à Eugene J. Lehouff, lot Eliza, Evelyn, Seguin et Bouny, \$5136.40. — Humphrey.

Joseph R. Bisber à Mme Dr. Geo. C. Bolian, intérêt dans lot Henry Clay, Camp, Chestnut et Webster, \$300. — Loomis.

William R. Gilbert à Mutual Bldg and Homestead Assn., portion Pine, Lowerline, Jeannette et Birch, \$8000. — Rebutisch.

Acquéreur à Mme Jefferson D. Levine, la même propriété, \$8000. — Rebutisch.

Jacques C. Vidou à John S. Dunn, 6 lots Plum, Oak, Adams et Hillary, \$3000. — Deibel.

Jean H. Duffy à Alfred Grima, 2 portions Carrollton avenue, Plum, Short et Poplar, \$9750.

Bureau des Hypothèques.

Bernard Abadie et als à Jos. A. Lautenschlaeger, Jr., \$800, 1 billet, 1 an, 8 pour cent, 2 lots Français, Royal, Touro et Dauphine. — Lautenschlaeger.

C. D. Rodick à W. R. Douglas, \$1200, 1 billet, 1 an, 8 pour cent, 2 lots Dupre, White, Perdido et Gravier. — Guilbault.

Mlle G. Schneidau à George B. Smart, \$400, 1 billet, 1 an, 8 pour cent, portion Kerlerec, Esplanade, Marais et Villere. — Montgomery.

Wm. S. Rappold et Peter G. Rappold à J. A. Lautenschlaeger, Jr., \$1250, 1 billet, 1 an, 8 pour cent, lot Erato, Thalia, Baronne et Dryades. — Weil.

Mme Lusie Renaud à F. P. (1911-12), \$1800, 1 billet, 1 an, 7 pour cent, lot St. Mary, Coliseum, Pyramida et Felicity. — Benediet.

Wm. J. O'Donnell à Frank P. Twomey, \$3000, 1 billet, 1 an, 7 pour cent, 1-3 intérêt dans le lot Canal, Camp, Magazine et Camp. — Dreyfous.

Anthony J. Rapp, Jr. à Hy. Kegan, \$1500, 1 billet, 1 an, 8 pour cent, 5 lots Fulton, Saint Andrew, Josephine et Chippewa. — Wagner.

Gregorio Quartano à Frank B. Twomey, \$1000, 2 billets, 1 an, 8 pour cent, 2 lots Toche, Ptolemy, Socrates et Nuno et 5 lots Brooklyn, Toche, Lamarque et Socrates. — Dreyfous.

Edition Hebdomadaire de "L'Abeyille"

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières, littéraires, politiques et autres, qui ont paru pendant la semaine, dans "L'Abeyille" quolidienne. Cette édition, complétée sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent leur être amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous le vendons scabande dans nos bureaux à raison de 10 cents le numéro.

VENTES A L'ENCAN

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur et antérieure du Cinquième District, portant les numéros municipaux 161, 162, 163 et 167 rue Alix, en l'île bordée par les rues Eliza, Powder et Bouny.

Mme Marie Breilscher vs. Mme James Lee.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No. 10,413. — En vertu d'un writ de saisie et de venue qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 22 octobre 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtures et améliorations qui s'y trouvent, entre autres, privèges, servitudes et avantages, qui y appartiennent en quelque manière, situés dans le Cinquième District de cette ville, désignés comme lots No. 161, 162, 163 et 167. Quatre-vingt-six, bordés par les rues Alix, Eliza, Powder et Bouny, d'après un plan de A. Delemecourt, voyer, daté du 15 mars 1842, et déposé en l'étude de H. P. Carré, ancien notaire en cette ville, lesdits lots mesurant chacun trente pieds face à la rue Alix, par cent vingt pieds en profondeur, entre deux autres parcelles. Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant, l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOX, Shérif Civil, Paroisse d'Orléans. OSCAR W. BROWN, Avocat pour le demandeur. sept-18, 1914 oct-23, 1914.

SPORTSMEN'S SPECIAL



LOUISIANA SOUTHERN R. R. (N. O. T. & M. R. R. CO., LESSEE)

SHELL BEACH

TOUS LES DIMANCHES

Départ 5:00 A. M. || Départ Shell Beach 4:10 P.M. Ar. Shell Beach 6:05 A. M. || Ar. Nouvelle-Orléans 5:15 P. M. Arrêts: Rue Poland, Avenue Friscoville, St. Bernard, Reggio, Yaclosky.

SERVICE PAR MOTOR-CARS

\$1.00 Aller et Retour SAMEDI ET DIMANCHE sur tous les trains.

Pêche et chasse de premier choix. Appât sur les lieux à Shell Beach. Bon Restaurant. Le service ci-dessus est en plus des trains réguliers.